

Le projet du recteur : 8h d'allemand/sem en école élémentaire

L'objectif selon Madame Le Pellec-Muller serait d'acquérir une réelle compétence de « communication » qualifiée de « bilinguisme progressif »

- 3h d'allemand annoncées en grande section de maternelle,
- 8h d'allemand annoncées à partir du CP,
- la méthode pédagogique affichée comme « non académique »,
- 1 seul maître enseigne les 2 langues

En supposant que le recteur ait pour objectif réel d'améliorer le système des 3h en proposant 8h à des enfants qui ne bénéficient pas de la voie bilingue à parité horaire, **est-ce réellement possible ?**

L'organisation des 8h

Une réflexion sur cette organisation dans les écoles élémentaires montre à quel point **c'est totalement illusoire.**

En effet, selon les principes posés, **il faudrait que chaque enseignant prenne en charge dans sa classe 8h effectives d'allemand**, en plus du français, ce qui implique donc de **mobiliser tous les enseignants d'une école élémentaire** pour assurer la continuité de cet enseignement du CP à la fin du CM2. Encore faudrait-il que les 3h effectives soient préalablement assurées durant les 3 années de maternelle.

La formule rectorale ne peut **qu'accentuer le manque d'enseignants capables d'enseigner l'allemand dans l'académie. Il faudrait, dans le dispositif 8h, au minimum doubler le nombre d'enseignants compétents en allemand alors que dans le modèle bilingue paritaire 12h un seul maître prend en charge deux classes en langue allemande.**

Le problème principal est la compétence linguistique des maîtres

L'enseignant du site 8h devra avoir les mêmes compétences linguistiques que celui du site 12h pour pouvoir enseigner en allemand et animer une classe uniquement dans la langue cible. S'il est peut-être possible de trouver par-ci par-là un enseignant compétent dans une école pour la première année, qu'advient-il les années suivantes ?

Est-il envisagé de remplacer les enseignants non capables d'une école par du personnel compétent en allemand ? Il faudra déplacer beaucoup de monde ! Et qu'en sera-t-il en cas de mutation ?

Ou bien proposera-t-on à l'enseignant compétent la prise en charge de 3 classes d'allemand durant 8h dans chacune ?

La véritable crainte des spécialistes de l'enseignement et des parents de la voie bilingue à parité horaire est que ce dispositif 8h conduise à démonter les sites à 12h et à empêcher la création de nouveaux sites.

Quelle formation a-t-on prévue pour disposer du nombre d'enseignants nécessaires ?

Rien de nouveau... Une fois de plus l'académie veut développer un nouveau modèle, **sans aucune base légale au demeurant**, avant d'avoir recruté et formé les enseignants.

En Alsace on préfère jeter le personnel à l'eau et voir ensuite qui sait nager !

Pour quelle efficacité ?

Le bilan d'étape de la convention fait état de « l'excellence du cursus bilingue ». Lettre du recteur juillet 2011.

Ne serait-il donc pas logique de faire profiter plus d'élèves, quel que soit leur milieu d'origine, de l'efficacité du cursus paritaire 12h **en se donnant les moyens nécessaires**, c'est-à-dire :

- **informer toutes les familles et non les décourager,**
- **recruter des enseignants réellement germanophones**

- ouvrir beaucoup plus de sites bilingues pour répondre à la demande des parents, y compris dans les zones rurales et les quartiers défavorisés en zone urbaine.

Et respecter ainsi la convention 2007/2013.

Il est curieux de proposer moins à des « classes défavorisées et moyennes » qui ne seraient soi-disant pas intéressées par le modèle 12h. Quelle société encore plus inégalitaire veut-on ainsi promouvoir ? La cohésion sociale sera mise à mal si ce dispositif s'applique !

L'académie a déjà expérimenté à grande échelle un dispositif de 6h (3h d'allemand et 3h en allemand) durant 10 ans. Le système a été évalué par l'académie elle-même... qui l'a jugé inefficace et a décidé de l'abandonner discrètement !

Conséquences prévisibles d'une nouvelle expérimentation :

Le système à 8h est voué à l'échec et il connaîtra le même sort que les 6h. La coexistence de trois systèmes 3/8/12 est impossible à organiser dans une même école, si le dispositif 8h est proposé aux parents, sans information objective, il mettra en péril le développement harmonieux des sites d'enseignement bilingue paritaire.

Cet enseignement, **au rabais**, privera de nombreux jeunes Alsaciens d'une véritable maîtrise opérationnelle de la langue régionale. Car cette maîtrise **par tous les élèves**, ne peut être atteinte que si le volume horaire est au minimum la parité et si un enseignement de qualité, avec des enseignants formés et du matériel pédagogique adéquat, est assuré au moins jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire.

Il revient aux autorités académiques de corriger les dysfonctionnements que le recteur relève, et que l'éducation nationale a elle-même créés mais qui ne sont en aucun cas dus au manque d'intérêt des parents.

Il se pose en fin de compte **la question de la confiance** que l'on peut encore accorder à l'éducation nationale dans le domaine de la mise en œuvre d'une véritable reconquête du bilinguisme alsacien. **Après 20 ans**, seulement 10,5 % d'élèves sont dans le système bilingue paritaire et « il reste ardu pour l'éducation nationale de trouver assez d'enseignants qualifiés en allemand pour cette filière » article DNA du 6.9.2011. L'argument est récurrent et l'éducation nationale freine sciemment le développement des sites paritaires.

Pourtant, n'est-ce pas aussi le rôle de cette administration de former le personnel nécessaire ? C'est bien le moins attendu dans une institution chargée d'éduquer nos enfants !

Le Ministre-Président Philippe Richert a souhaité, lors de l'inauguration de la Foire Européenne de Strasbourg (DNA 3.09.2011) que « **l'Alsace puisse avoir des responsabilités transférées, par exemple en matière de langue régionale, des compétences réglementaires...** »

Il faut à l'Alsace une politique linguistique volontariste et ambitieuse, dont l'école est un des socles, soutenue fermement par les élus. Ceux-ci doivent en contrôler l'application. L'enseignement bilingue à parité horaire a largement fait ses preuves dans notre région depuis 20 ans, laisserons-nous un recteur, après un an de présence en Alsace, détruire ces acquis, en imposant un système à 8h inutile, coûteux et inefficace.